

DATE DE CONVOCATION : 02/12/2022

DATE D’AFFICHAGE : 02/12/2022

Présents : BERTHET Sandrine, GRANDCHAMP Patrick, LASSIAZ Fabienne, GIANNINA Gisèle, MURAZ-DULAURIER Gilles, ARTALLE (RIMBOUD) Christelle, OMELTCHENKO Luc, BENEITO Christian, CHATELAIN Eric, CHEVRIER-GROS Sébastien, GARDET-CADET Michel

Excusés : ALIOUA Yacine (donne pouvoir à Michel GARDET-CADET), DRAGNEA Cindy (donne pouvoir à Patrick GRANDCHAMP)

NOMBRE DE CONSEILLERS formant la majorité : 13

PRÉSENTS : 11

VOTANTS : 13

A 19h30, le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer.

Gisèle GIANNINA est élue secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N° 45/2022
ATTRIBUTION D’UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE
A L’ASSOCIATION « LES AMIS DE LA TOURMOTTE »

Le Maire,

Madame le Maire propose au conseil municipal de voter une subvention exceptionnelle de 2 000 € à l’association « les amis de la Tourmotte »

DECISION

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l’unanimité des suffrages exprimés

- ✓ **DÉCIDE** d’allouer une subvention exceptionnelle de 2 000 € à l’association « les amis de la Tourmotte »
- ✓ **PRÉCISE** que les financements sont prévus

Le Maire
Sandrine BERTHET

Le (la) Secrétaire de séance

Transmis au contrôle de légalité

Le

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217302975-20221209-2022_45-DE

Publié le

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2022

Publication : 14/12/2022

